

BULLETIN D'INSCRIPTION SVA

(Voir modalités dans le règlement des Foulees)

NOM : N° dossier :
Prénom :
Année de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin
Nom du Club, association ou Entreprise :
N° de Licence FFA en cours : Nationalité :
E-Mail :
Adresse :
Code Postal : Ville :

- ❖ Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, également valable le jour de la course.
- ❖ Je joins une copie de ma licence sportive (en cours de validité à la date de la manifestation) délivrée par une fédération affiliée tel que la FSCF, FSGT, UFOLEP avec la mention athlétisme.
- ❖ Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive.
- ❖ Je joins mon certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

Signature obligatoire
(les parents pour les mineurs)

CERTIFICAT MÉDICAL PRÉALABLE À LA PRATIQUE DU SPORT

(Uniquement pour les non licenciés)

Je soussigné(e), Docteur.....
Certifié avoir examiné
Mme/Mr.....
Agé(e) deans, et n'avoir constaté à la date
de ce jour, de signe clinique apparent contre
indiquant la pratique de la course à pied en
compétition.
Fait àle
Cachet du Médecin et signature

ÉPREUVE ET COURSE CHOISIES

Nom épreuve
Je m'inscrits à la course
Le/...../2019
Accompagné du chèque de€
A l'ordre de Saint-Venant Athlétisme

REGLEMENT DES FOULEES SAINT VENANTAISES

Art. 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION : les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non qui répond aux conditions d'âge et de réglementation fédérale.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA (numéro contrat 0000002025685104). Les affiliés F.F.A. bénéficient des garanties accordées par le contrat lié à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La participation aux différentes courses est régie par la réglementation fédérale en vigueur au moment des épreuves et qui obligent l'organisateur à exiger pour :

"Les coureurs licenciés FFA : une photocopie de la licence. Pour les licences affinitaires Ufolep, Ugsel, Fsgt et autres, la mention "course à pied en compétition" doit être mentionnée sur la carte.

"Les coureurs non licenciés ou possédant une autre licence : un certificat médical (de - 1 an) ou sa copie avec la mention "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant qui ne respecte pas le tracé du parcours ou qui, par son comportement, gênerait le bon déroulement de l'épreuve.

Art. 2 : INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS et HORAIRES :

- en ligne par le biais du lien sur le site du club avant le 25/12/19 minuit - par courrier à l'adresse ci-dessous - dans votre magasin DEATHLON Béthune le samedi 28 entre 14 h et 18 h.

- sur place le jour même jusqu'à 30' avant l'épreuve.

Le montant des droits d'inscriptions (chèques à l'ordre de Saint Venant Athlétisme) jusqu'au samedi 28 décembre à 12 heures (cachet de la poste faisant foi) et fixé à : 2 € pour les courses jeunes, 7 € pour les 5 km et 8 € pour les 10 km. (Majoration de 2 € uniquement pour les inscriptions des 5 et 10 km le jour même.)

- 09 h 30 : course 5 km Championnats départementaux 62 (mesurage officiel F.F.A.) : MI à MA
- 10 h 15 : course 10 km (mesurage officiel F.F.A.) : CA à MA
- 11 h 15 : course Benjamin : 3 tours 1800 m
- 11 h 30 : course poussin : 2 tours 1200 m
- 11 h 45 : animation école athlétisme sur 1 tour (pas de classement)

Art. 3 : UTILISATION D'IMAGES : votre inscription vaut autorisation pour que d'éventuelles photos ou vidéo de vous soient utilisées par les organisateurs à des fins de promotions ou d'information dans le cadre des dispositions légales et réglementaires du droit de reproduction publique par l'image.

Art. 4 : PARCOURS ET ASSISTANCE : Mesuré officiellement par la F.F.A (Label départemental pour les courses 5 et 10 km), le parcours du 10 km reprend 2 fois la boucle du 5 km dont le tracé mi-agglo/mi-rural est entièrement macadamisé et plat. Toutes les arrivées sont jugées à proximité de la salle de sport. Le départ du 5 km est à 150 m de là et celui du 10 km à 300 m.

-La croix Blanche assurera l'assistance médicale par un poste fixe dans la salle de sport et un véhicule sanitaire sur le parcours.

-Afin d'assurer la sécurité des coureurs, l'accompagnement à bicyclette ou tout autre moyen de transport est strictement interdit, de même au l'accompagnement d'un animal.

Art. 5 : RECOMPENSES : remise des récompenses et tombolas à 12 heures salle des sports :

- Courses jeunes : coupes aux vainqueurs par catégorie, lot souvenir à tous et tombola.
- Course 5 et 10 km : Podium scratch (coupes et récompenses), coupes aux vainqueurs par catégorie (non cumulable), lot souvenir à tous et tombola.

(Tombola : nombreux lots répartis pour les courses 5 et 10 km par tirage au sort des bulletins à la fin de l'ensemble de la manifestation, tombola spéciale courses jeunes (EA à BE) avec présence obligatoire.)

DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 2019

17èmes FOULÉES St Venantaises

Ouvert à Tous

Rendez-vous

Salle des sports Allée Charles de Foucault
Douche, Buvette sur place, Parking (Stade à 200m)

7 € 9 H 30 - 5 kms - Label dép. (MI à MA)

(Mesurage officiel F.F.A.) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL G2

8 € 10 H 15 - 10 kms - Label dép. (CA à MA)

(Mesurage officiel F.F.A.)



2 € 11h15 • Benjamins — 2007-2008- 3 tours

11h30 • Poussins - 2009-2010 - 2 tours

11h45 • Ecole d'Athlè - 2011 et plus - 1 tour

TOMBOLA

À gagner : Voyage, VTT, Cardio,

Jeunes et Adultes

tablette, etc,...

Présence obligatoire

INSCRIPTION :

- En ligne sur site Avant le Mercredi 25 à 23h59 <http://aaintravantathletisme.sportregions.fr/>
- Par courrier Jusqu'au Jeudi 26 à 12h00 à Bruno DUCROCCQ 250, rue d'Aire 62350 St-Venant

INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS :

- Au magasin DECATHLON Fouquères les Bâtures Samedi 28 Décembre de 14h à 18h
- Sur place le jour même : (majoration de 2€ uniquement pour inscription des 5 et 10 Km)



CRÉDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE

